

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Générale de la Prévention des Risques

La Défense, le 14 juin 2019

Service des risques technologiques
Sous-direction des risques accidentels
Mission transport de matières dangereuses

Affaire suivie par : Michel KORHEL
Courriel : michel.korhel@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 01 40 81 17 42

Objet : Demande de modification de la note de recevabilité à l'examen de CSTMD.

Monsieur le président,

Comme suite à votre courrier du 13 juin 2019, et des échanges que vous avez eu avec les services de la DGPR, je vous informe que je n'ai pas d'objection aux adaptations mineures de barème que vous proposez

Par conséquent je vous remercie de bien vouloir prendre en compte les éléments suivants pour la correction des examens initiaux et de renouvellement en ce qui concerne le seuil de réponses justes entraînant une réussite aux examens :

- Pour un questionnaire à 50 questions : 33 réponses justes,
- Pour un questionnaire à 65 questions : 43 réponses justes,
- Pour un questionnaire à 80 questions : 53 réponses justes.

Je vous invite à appliquer ces barèmes dès que possible.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

~~La Sous-directrice des risques accidentels~~



Delphine RUEL

Eugène SCHEBELEN
Président du CIFMD
116 Rue de la République,
92800 Puteaux